

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

|              |                                  |
|--------------|----------------------------------|
| Suchabfrage  | <b>23.04.2024</b>                |
| Thema        | <b>Landwirtschaft</b>            |
| Schlagworte  | <b>Lebensmittel</b>              |
| Akteure      | <b>Keine Einschränkung</b>       |
| Prozesstypen | <b>Gesellschaftliche Debatte</b> |
| Datum        | <b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>   |

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Künzler, Johanna  
Salathe, Laura  
Schnyder, Sébastien  
Terribilini, Serge  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Künzler, Johanna; Salathe, Laura; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel  
2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Lebensmittel, Gesellschaftliche Debatte, 1990 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Allgemeine Chronik</b> | 1 |
| <b>Wirtschaft</b>         | 1 |
| Landwirtschaft            | 1 |
| Lebensmittel              | 1 |

## Abkürzungsverzeichnis

|            |                               |
|------------|-------------------------------|
| <b>BAG</b> | Bundesamt für Gesundheit      |
| <b>BLW</b> | Bundesamt für Landwirtschaft  |
| <b>EU</b>  | Europäische Union             |
| <b>BOM</b> | Branchenorganisation Milch    |
| <b>SBV</b> | Schweizerischer Bauernverband |

---

|                |   |
|----------------|---|
| <b>OFSP</b>    | Office fédéral de la santé publique         |
| <b>OFAG</b>    | Office fédéral de l'agriculture             |
| <b>UE</b>      | Union européenne                            |
| <b>IP-Lait</b> | L'Interprofession Suisse de la filière lait |
| <b>USP</b>     | Union Suisse des Paysans                    |

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Lebensmittel

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 02.10.1990  
SERGE TERRIBILINI

Dans le cadre du débat sur la LDA, les sénateurs eurent à traiter la motion Roth (pdc, JU), demandant la création d'un **institut fédéral de chimie analytique appliquée et d'hygiène**. La commission émit un avis négatif; si elle a constaté qu'il existe des besoins évidents en ce domaine, elle s'est opposée à la solution proposée, estimant que cela occasionnerait trop de frais, alors qu'un simple renforcement des effectifs de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) aurait le même résultat. Faisant fi de ces considérations, le Conseil des Etats transmet tout de même ce texte.<sup>1</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 04.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

Un important débat a vu le jour, principalement en Suisse alémanique, autour des expériences pratiquées à la Station fédérale de recherches agronomiques de Changins (VD) sur la **modification de facteurs héréditaires de certains types de pommes de terre** (bintje). La recherche incriminée consiste à modifier génétiquement des patates afin de les rendre résistantes à certaines maladies. La polémique, engagée par certaines organisations écologiques, a éclaté lorsque des tests en plein air ont été envisagés, au vu des bons résultats obtenus "in vitro". Les opposants ont prétendu qu'il pouvait exister des risques de dissémination du gène dans la nature, que cela pourrait créer un précédent fâcheux et ont dénoncé l'absence de dispositions juridiques en la matière. Les chercheurs de Changins ont contesté cette argumentation et ont affirmé qu'il n'y avait aucun risque de transmission de gène. La polémique a connu son intensité maximum lorsque des membres de l'organisation Greenpeace occupèrent la serre de Changins dans le but d'empêcher l'expérience et furent délogés ensuite par la gendarmerie.

Le Conseil Fédéral autorisa finalement l'expérience "in vivo" en se basant sur les recommandations de deux commissions consultatives qui l'assurèrent que les risques étaient inexistantes. Les organisations de protection de l'environnement protestèrent vivement contre cette décision prise, selon eux, en l'absence de base légale. En automne, la récolte des pommes de terre contestées a permis de constater que la modification génétique avait protégé les tubercules du virus qui les menaçait, malgré certaines transformations de leur forme. Les scientifiques espèrent que ce type de manipulations pourra être étendu à diverses sortes de cultures (vigne, betteraves, fruits, etc.), ce qui permettrait d'abandonner les traitements par produits chimiques. Les organisations de protection de l'environnement ont malgré tout protesté à nouveau, arguant que les conséquences, à terme, de ces expériences étaient inconnues et trop dangereuses (apparition de nouveaux virus, épidémies, dissémination de gènes modifiés).<sup>2</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 18.12.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En fin d'année, l'USP a porté plainte contre divers produits ne respectant pas la législation helvétique mais ayant obtenu des autorisations en vertu de l'application du principe du **Cassis de Dijon**. Ce dernier permet la vente de tout produit en Suisse s'il est fabriqué au sein de l'UE, sauf exception tels les produits alimentaires ne respectant pas les prescriptions helvétiques. En décembre, une initiative parlementaire Bourgeois (plr, FR) a été déposée demandant d'exclure les denrées alimentaires du champ d'application du principe du Cassis de Dijon. La Fédération romande de consommateurs a appuyé cette demande, estimant que le Cassis de Dijon oblige d'aligner l'ensemble de la production suisse vers des normes moins exigeantes en termes de qualité et donc que la production agricole suisse perd son principal atout. La thématique du Cassis de Dijon est plus précisément abordée dans la partie I, 4a (Wettbewerb).<sup>3</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 23.11.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Ende November 2014 deckte der Sonntags-Blick auf, dass ein Bündner Fleischlieferant über Jahre hinweg Fleisch falsch deklariert hatte. „**Carna Grischa**“ gehört mit einem Jahresumsatz von 30 Millionen Franken zu den fünf grössten Schweizer Fleischhändlern und beliefert hauptsächlich Hotels, Kantinen, Restaurants und Kinderkrippen. Laut internen Dokumenten, welche dem Sonntags-Blick vorlagen, seien unter anderem Ablaufdaten nach hinten verschoben worden, man habe Fleisch ungarischer Herkunft für in der Schweiz produziert ausgegeben und sogar Pferdefleisch als Rindfleisch verkauft. Die Enthüllung sorgte schweizweit für grosses Aufsehen, die Bündner Staatsanwaltschaft leitete umgehend ein Verfahren gegen die Firma ein. Verwaltungsratspräsident Ettore Weilenmann gab in den darauffolgenden Wochen zu, dass derartige "Fehler" unterlaufen seien. Er persönlich habe jedoch nichts davon gewusst. Interne Untersuchungen hätten zudem ergeben, dass weniger als zwei Prozent aller Kunden davon betroffen gewesen seien. Nichtsdestotrotz brach der Umsatz innerhalb einer Woche um 30% ein. In einem Interview mit dem Tagesanzeiger erklärte der Vorstehende des bernischen Kantonallabors, dass es für Lebensmittelkontrolleure äusserst schwierig sei, Betrügereien im Fleischbereich festzustellen. Man könne höchstens erkennen, ob es sich bei Rindfleisch auch tatsächlich um solches handle, oder ob ein als frisch deklariertes Fleischstück in Wahrheit aufgetaut worden sei. Angaben zum Herkunftsland oder zum Ablaufdatum seien jedoch nicht überprüfbar. Aufgrund des hohen Preises seien Betrügereien in diesem Bereich zudem besonders lohnend. Der Fall hatte auch politische Konsequenzen: Die Höchststrafe von 40'000 Franken bei vorsätzlichem Zuwiderhandeln gegen das Lebensmittelgesetz, welches gerade erst im Sommer vom Parlament revidiert worden war, wurde von nationalen Politikerinnen und Politikern als zu niedrig betrachtet. Nach dem Pferdefleisch-Skandal sei dies nun schon die zweite Täuschung der Konsumenten im grossen Stil, das Abschreckungspotenzial müsse daher deutlich erhöht werden. Die Nationalrätin Yvonne Gilli (gp, SG) reichte eine entsprechende parlamentarische Initiative ein, welche Ende Berichtsjahr jedoch noch nicht behandelt worden war.<sup>4</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 06.05.2015  
LAURA SALATHE

Der **Skandal um die Fleischhandelsfirma Carna Grischa AG** zeigte im Frühjahr 2015 seine Konsequenzen. Nachdem aufgefliegen war, dass die Carna Grischa AG billiges Fleisch falsch deklariert hatte, brachen die Umsatzzahlen ein. Im Mai 2015 ging die Mutterfirma des in die Schlagzeilen geratenen Unternehmens in Konkurs. Während die vorläufige Konkursanzeige der Carnaworld Holding AG beim Zuger Konkursamt veröffentlicht wurde, zeigte sich die Tochterfirma unbeeindruckt: Der Konkurs der Holding habe für die Carna Grischa keine Bedeutung, meinte Übergangschef Martin Niederberger zu den Medien. Etwas mehr als einen Monat später stand fest: Auch die Carna Grischa würde den Skandal nicht überstehen. Ende Juni musste auch sie ihre Tore schliessen.<sup>5</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 16.03.2020  
KAREL ZIEHLI

**La crise du Covid-19** a remis à l'agenda – tant politique que sociétal – la question de **la place accordée à l'agriculture dans l'auto-provisionnement alimentaire**. Au début du semi-confinement, les supermarchés ont été pris d'assaut par des personnes cherchant à constituer des réserves alimentaires. Certains rayons ont été temporairement vidés, ce qui a soulevé beaucoup d'inquiétudes sur les capacités d'approvisionnement de la Suisse, particulièrement dans une situation de rupture des chaînes d'approvisionnement à l'international. Un groupe de travail – mis en place par la cellule de crise de la Confédération – a réfléchi, au début de la crise, à l'introduction d'une limitation d'achat pour certains produits particulièrement prisés (conserves, produits surgelés, aliments de base, etc.). Une mesure qui n'a finalement été introduite que pour les masques médicaux et les médicaments réduisant la fièvre. Ce groupe de travail a, de plus, élaboré tout un scénario en cas d'aggravation de la crise, avec une série de mesures à appliquer afin d'assurer un approvisionnement continu de la population (passant de l'ouverture des stocks de la Confédération au rationnement alimentaire ou, en dernière instance, à la mise en place d'une optimisation des cultures avec une réduction de la production animale).

Aujourd'hui, l'agriculture suisse contribue à hauteur d'environ 60 pourcent à l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires (ce chiffre est légèrement plus bas si l'on en déduit les importations de fourrages destinés aux animaux). Pour une partie du monde agricole, cette pandémie est l'occasion de rappeler l'importance systémique que revêt ce secteur, égratignant au passage les diverses initiatives souhaitant interdire les pesticides de synthèse. Tout en admettant qu'il y a des efforts à faire d'un point de vue environnemental, Christian Hofer,

directeur de l'OFAG depuis 2019, a également tenu à rappeler l'importance de la production suisse, ainsi que la solidité du système d'approvisionnement. Ainsi, la Suisse n'aura pas eu besoin de puiser dans les stocks obligatoires de la Confédération. Ceux-ci, qui ont été initiés durant la première guerre mondiale, sont prévus pour tenir 3 à 4 mois en cas de grave crise d'approvisionnement. Ces réserves sont gérées par 120 firmes (dont Migros et Coop) sous mandat de la Confédération. Selon Réservesuisse, la coopérative qui s'occupe de la gestion de ces stocks, les grands détaillants auraient une quantité équivalente de réserves constituées de manière privée.

Ce débat sur la sécurité alimentaire intervient alors que la nouvelle version de la politique agricole PA22+ est actuellement discutée au Parlement. Pour l'USP, cette crise est un moyen de pression, afin que la prochaine politique agricole ne prévoie pas de baisse de la production, comme actuellement planifié (à cause d'une réduction de l'utilisation des pesticides, de l'augmentation des contributions aux bonnes pratiques écologiques, etc.). L'USP a également l'intention de s'appuyer sur la thématique de la sécurité alimentaire en temps de crise pour attaquer les deux initiatives sur les pesticides sur lesquelles la population aura à se prononcer en 2021, comme l'indique un document interne de l'organisation révélé par le groupe CH Media.<sup>6</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 01.09.2020  
KAREL ZIEHLI

Conséquence de la crise du coronavirus et des changements dans les habitudes de consommation des Suisse.sse.s, le Conseil fédéral s'est vu contraint d'**augmenter les contingents d'importations de beurre** par deux fois afin d'en garantir l'approvisionnement. Deux raisons expliquent cette pénurie que n'avait plus connu la Suisse depuis des années. D'une part, les consommateurs.trices ont mangé plus de beurre indigène cette année (semi-confinement, impossibilité de faire du tourisme d'achat, etc.) et d'autre part, les transformateurs laitiers ont privilégié la production de fromage à la production de beurre, une filière qui rapporte plus et qui a connu une progression de la demande. Ces deux facteurs, couplé à une production laitière stable, ont poussé les autorités à prendre les devants. Conformément aux demandes formulées par l'interprofession du lait (IP-Lait), le contingent d'importation de beurre a augmenté de 1000 tonnes le 1er juin et de 1800 tonnes le 1er septembre. En parallèle, les grands distributeurs ont été contraints d'augmenter le prix du beurre suisse, afin d'en réguler la demande.

La décision d'augmenter les importations n'a pas plu à tout le monde, une partie des productrices et producteurs de lait dénonçant une mauvaise répartition du lait à l'image de la présidente de la coopérative Lait-équitable Anne Chenevard. Celle-ci explique qu'une partie du lait suisse est destinée à des produits d'exportations, alors qu'il pourrait être affecté à la production de beurre. Le syndicat Uniterre a ainsi décrié une situation dans laquelle la Confédération ne veut pas prendre ses responsabilités en fixant un cadre pour résoudre ce problème dont IP-Lait ne s'empare pas.<sup>7</sup>

1) BO CE, 1990, p. 787 s.; NZZ, 29.5. et 3.10.90.

2) BO CN, 1991, p. 637 ss.; BaZ, 27.2., 6.11. et 13.12.91; BùZ, 28.2.91; presse du 13.3., 16.4., 17.4., 10.5. et 4.12.91; TA, 15.3. et 18.3.91; NZZ, 19.3., 21.3., 22.3., 17.7. et 7.11.91; 24 Heures, 20.3., 15.5., 24.5.91 et 27.5.91; AT, 14.9.91; Suisse, 15.9.91; Dém., 23.3.91.

3) 24h, 4.10.10; LT, 18.12.10.

4) Pa.Iv, 14.476; So-Bli, 23.11.14; Blick, NZZ, TA, 24.11.14; AZ, Blick, TA, 25.11.14

5) SoZ, 29.3.15; Blick, 24.4.15; SoZ, 17.5.15; Blick, 30.6.15; SoZ, 12.7.15; Blick, 21.12.15

6) NZZ, 14.5., 18.5.20; AZ, 25.5.20; LT, 28.5.20; APZ, 10.7.20

7) RTS, 01.04.2020; RTS, 11.08.2020; RTS, 19.04.2020; RTS, 22.07.2020; NZZ, 2.4.20; So-Bli, 3.5.20; AZ, 20.5.20; Blick, 3.7.20; CdT, 18.7.20; 24H, 21.7.20; QJ, 23.7.20; Blick, 19.9., 3.10.20